

**Communes de Bouray-sur-Juine,
Janville-sur-Juine et Lardy**

Agenda 2030

Diagnostic

v0 30/11/2021

Table des matières

Introduction.....	3
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.....	5
1. Gestion de l'énergie	5
2. Mobilité et déplacements.....	7
Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.....	11
1. Respect des milieux naturels et protection de la biodiversité	11
2. Gestion de l'espace	12
3. Gestion rationnelle des ressources en eau	14
4. Gestion des déchets	15
Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	18
1. Qualité de l'eau et protection de la sante	18
2. Système éducatif cohérent et adapté	18
3. Valorisation de la solidarité et de la vie locale	19
4. Accès à des activités sportives et de loisirs par le réseau associatif.....	21
5. Accueil de qualité pour la population	21
Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.....	24
1. Démocratie participative.....	24
2. Ressources humaines et emplois locaux.....	24
3. Développement des services de santé	24
4. Politique pour les personnes âgées	25
Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	26
1. Activités agricoles et forestières	26
2. Politique d'accueil et de maintien des entreprises	26
3. Politique d'accueil et de maintien des artisans.....	26
4. Politique d'accueil et de maintien des commerces.....	27
5. Intégration de l'environnement dans les achats publics	28
Conclusion	29

Introduction

Les trois communes, Lardy, Bouray-sur-Juine et Janville-sur-Juine souhaitent s'engager dans le développement durable du bassin de vie de près de 10 000 habitants qu'elles forment. Elles ont conscience que leur gestion municipale d'un développement durable est façonnée par l'imbrication géographique et les activités des habitants sur les trois territoires.

Les communes sont situées au sud du département de l'Essonne, à 40 kilomètres de Paris et 25 kilomètres d'Évry (préfecture de l'Essonne). Elles appartiennent à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) et sont dans le périmètre du Classement de la Vallée de la Juine depuis 2003.

L'engagement en faveur du développement durable des communes se renforce maintenant depuis plus de dix ans. La commune de Lardy a réalisé un Agenda 21 sur la période 2013-2016, aidée par un cabinet de conseil. Elle a ensuite invité Bouray-sur-Juine à entrer dans cette démarche sur la période 2017-2021 ; les deux communes étaient accompagnées par l'association Notre Village et labellisées par cette même association. A présent, l'Agenda 21 Bouray – Lardy se clôture, et la démarche continue en intégrant Janville-sur-Juine dans le nouvel Agenda 2030 qui s'étendra sur 2022 – 2025, les communes ayant la volonté de répondre ensemble aux grands enjeux posés par le réchauffement climatique et la perte de biodiversité.

L'objectif de cet Agenda commun aux trois communes est donc de pouvoir se positionner face aux enjeux mondiaux en étant actif localement dans la transition écologique, afin de lutter ensemble contre le réchauffement climatique et de réduire l'érosion de la biodiversité. Cet Agenda permettra en parallèle de s'adapter aux dysfonctionnements causés par ces mutations. Il faut également noter que les Agenda 21 et 2030 ne constituent pas les seules pistes d'actions des communes.

Les actions liées au développement durable du territoire sont intégrées dans une logique partenariale qui s'exprime à travers l'intercommunalité au sein de la CCEJR, l'adhésion au Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNRGF) et à des syndicats intercommunaux comme le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Rivière La Juine et de ses affluents (SIARJA). De plus, l'engagement est également issu d'initiatives associatives et citoyennes.

L'élaboration de cet Agenda passe par trois phases cruciales : le diagnostic, la stratégie et le programme d'actions.

Ce document est la synthèse de la première phase : le diagnostic. Cet état des lieux est organisé selon 5 finalités¹:

- 1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- 2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- 3. Epanouissement de tous les êtres humains**
- 4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- 5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

¹ Ces 5 finalités sont définies par l'article L110-1 du Code de l'environnement, qui précise : "L'Agenda 21 est un projet territorial de développement durable."

Ces finalités sont celles utilisées dans le précédent Agenda Bouray-Lardy. En effet, cet Agenda 2030 se place dans la continuité de l'Agenda précédent même si le nom a changé.

Le nouveau nom d'Agenda 2030 fait référence aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies.

Nous relierons notre démarche à ce nouveau référentiel, cependant notre intention n'est pas de traiter les 17 ODD mais plutôt d'en sélectionner quelques-uns sur lesquels nous concentrerons nos actions.

A l'issue de ce diagnostic, nous nous efforcerons de mettre en valeur les atouts, attraits et faiblesses des communes ainsi que les enjeux du territoire liés au développement durable.

Les **actions de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021** sont signalées en bleu dans le diagnostic. Elles sont présentées de cette manière :

Action X.XX de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Titre de l'action

➤ *Avancement de l'action*

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

1. Gestion de l'énergie

La consommation énergétique des communes est un poste important d'émission de GES. D'après la base de données du ROSE2, en 2018, la consommation d'énergie finale de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde représente 592 GWh, avec un ratio de 18,3 MWh/habitant. Le territoire est plus consommateur que le département de l'Essonne (14,1 MWh/habitant) et que la Région francilienne (9,5 MWh/habitant).

La **performance énergétique** est ainsi un **enjeu majeur de la transition écologique**. Les trois communes en ont conscience et agissent pour améliorer leur gestion de l'énergie. Bouray a notamment reçu le label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte montrant ainsi l'engagement de la collectivité à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.

En revanche, la réflexion sur l'évolution des surfaces des bâtiments est à approfondir. Pour les trois communes, comme pour l'immense majorité des collectivités, **il y a au fil des années une augmentation continue des surfaces des bâtiments publics**, ce qui réduit considérablement la portée des actions visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Les communes en sont conscientes et tentent, d'une part, de mutualiser leurs bâtiments et équipements et, d'autre part, de privilégier la rénovation à la construction, lorsque cela est possible. Cependant, il n'y a pas pour l'instant de suivi des dépenses d'énergie permettant d'évaluer l'évolution globale des consommations.

a) La gestion des bâtiments

Les mentalités concernant les nouvelles constructions évoluent et lorsque cela s'avère pertinent la **rénovation tend à être privilégiée** par rapport à la construction neuve. De plus, chaque nouveau projet prend en compte des **critères de développement durable**.

A Bouray, l'école maternelle et centre de loisirs sont classés HQE. Il y a aussi un projet de construction et rénovation en centre bourg qui est également ciblé HQE et labellisé Ecoquartier.

A Lardy, l'espace Simone Veil fait l'objet de plusieurs cibles HQE avec notamment 6 cibles de niveau « très performant » (dont la gestion de l'énergie) et 3 cibles de niveau « performant ». La future école primaire actuellement en phase « Projet » sera construite sur les critères de la norme RE2020 et intégrera une production électrique photovoltaïque.

En ce qui concerne les **particuliers**, les communes **encouragent la rénovation énergétique** de leurs logements via des aides financières et des aides techniques apportées par un conseiller économie-énergie du PNR à Bouray, Janville et depuis octobre 2021 à Lardy.

A Lardy, jusqu'à ce jour, ces conseils étaient apportés via une convention entre le CCAS et Soliha pour une mission d'information, de conseil et d'assistance administrative, financière et technique pour la mise aux normes énergétiques ou handicapés.

² Réseau d'observation statistique de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France.

Enfin concernant la gestion des bâtiments, les communes sont vigilantes sur le sujet des constructions irrégulières et sont en mesure d'exercer un droit de préemption. La commune de Lardy a ce droit sur l'espace naturel sensible au nord-ouest de la commune (Bois de Panserot et la Grande Beauce). Tandis que, la commune de Bouray peut l'exercer sur l'ensemble des parcelles ENS à l'exception des parcelles agricoles (SAFER).

b) La performance énergétique des bâtiments publics

Les trois communes ont réalisé un diagnostic de performance énergétique de leurs bâtiments. Ce diagnostic met en évidence une réalité identique pour les trois communes : de **nombreux bâtiments sont anciens**, avec les inconvénients d'une **mauvaise isolation et d'un système de chauffage vieillissant**. Certains bâtiments sont des "gouffres" énergétiques, les gymnases en particulier, et peu de bâtiments ont une régulation du chauffage la nuit et le week-end, celui-ci est réalisé manuellement par les agents et les utilisateurs.

Par exemple, à l'échelle de la Communauté de Communes, les consommations annuelles des logements construits avant 1970 s'élèvent à environ 60 GWh ; ce qui représente au total plus de la moitié (51%) des consommations finales du secteur alors que ces logements ne représentent que 37,6% du parc.

Conscientes de cet état des lieux, les trois communes ont effectué des travaux de chauffage et d'isolation.

- A Lardy, la construction du pôle de services Simone Veil en 2018 a intégré dans sa conception une pompe à chaleur. L'aménagement en 2019 de nouveaux bureaux pour les services techniques rue du pont de l'Hêtre a bénéficié d'une isolation en chanvre, de nouvelles menuiseries double vitrage et d'une chaudière à condensation neuve. Des travaux sur le système de chauffage de l'hôtel de ville en 2020 ont été réalisés avec notamment la mise en place d'une chaudière à condensation et la pose d'une sonde extérieure pour réguler la température. En 2021, les fenêtres de la salle du conseil municipal ont été changées.
- A Bouray, l'isolation au chanvre de deux salles polyvalentes et de la toiture du presbytère a été réalisée en 2018.

Des actions telles que l'installation de détecteurs de présence et d'ampoules basses consommations et la programmation du chauffage de certains bâtiments municipaux sont également réalisées.

c) Consommation électrique

La **consommation électrique** est une préoccupation importante pour les trois communes. Elles procèdent par exemple à **l'extinction de l'éclairage public** entre 23h/minuit et 5h30 du matin, sauf extinction totale sur certaines périodes en été à Bouray et Janville-sur-Juine.

Action 1.01 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Améliorer l'éclairage public des passages protégés pour piétons

- *En cours de réalisation ; choix de l'équipement fait, sélection de 6 passages piétons à Lardy et courrier à transmettre à la CCEJR compétente pour l'éclairage public.*

La commune de Lardy a fait l'acquisition de quatre **véhicules légers électriques**, des **bornes de recharge** électriques ont été installées, à usage des véhicules communaux. Les communes de Bouray et de Janville-sur-Juine n'ont pas encore acheté de véhicules électriques. Janville l'envisage au moment de remplacer un des véhicules qui arrivera en fin de vie.

Action 1.11 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Equiper les parkings de bornes de recharge électrique.

- *En attente d'un schéma directeur départemental (modèle économique à définir).*

d) Energies renouvelables

Les trois communes n'utilisent **pas ou peu d'énergies renouvelables**. Le périmètre classé leur interdit certains recours aux panneaux solaires et les contraint dans les travaux d'isolation. Le chauffage des bâtiments est principalement alimenté par l'électricité ou le gaz. Les trois communes n'ont plus recours au fuel domestique.

La future école élémentaire construite à Lardy comportera des panneaux photovoltaïques.

2. Mobilité et déplacements

Malgré le développement des transports en commun, la part de la voiture dans les déplacements est très importante : à l'échelle de la Communauté de Communes, 67,3% des déplacements quotidiens sont réalisés en voiture (d'après le projet de territoire).

Il semble donc nécessaire de favoriser l'émergence de nouveaux comportements dans les choix des habitants en matière de mobilité.

a) Infrastructures de transport

Les **infrastructures de transport sont développées** dans les trois communes. Le territoire est desservi par plusieurs routes départementales. On note la proximité de la N20, de l'A6 et de la Francilienne, situées à environ 20 km. Le matin et le soir, ces routes deviennent accidentogènes à cause de la forte circulation.

En ce qui concerne la desserte par les **transports en commun**, l'élément principal est la ligne **RER C**, en direction d'Etampes-Paris, desservant les **deux gares de "Lardy" et "Bouray - Le Pâté"**, toutes les deux situées sur le territoire de la commune de Lardy.

Ces gares assurent des **déplacements pendulaires** (domicile/travail) d'envergure. La gare de Bouray est la 2^e gare du Sud Essonne la plus fréquentée avec environ 2 500 passages par jour.

Elles réalisent également la desserte pour les entreprises locales (Renault, stagiaires AFPA, Axa).

La présence de ces gares a également un réel impact économique pour les commerces implantés à proximité.

La gare de Bouray a fait l'objet d'un réaménagement d'envergure, les travaux ont commencé en août 2020 et ont été inaugurés en septembre 2021.

Des lignes de **bus assurent le rabattement à la gare de Bouray**. Il y a une gare routière avec 8 quais de bus réaménagés et un garage à vélos sécurisé Veligo de 40 places, ainsi que des arceaux à vélos.

Concernant le **stationnement à la gare de Bouray**, la pandémie du Covid 19 n'a pas permis de constater les effets de l'agrandissement du parc de stationnement qui est, **à ce jour, sous utilisé**. Pendant les quelques mois d'utilisation normale (entre septembre 2020 et mars 2021), le nombre d'abonnements dépassait le nombre de places occupées (560 abonnements pour 500 places). Mais le nombre d'abonnements n'est pas égal au nombre de places occupées (on constate une sous fréquentation du parking).

Le réseau de **transports en commun** compte **8 lignes de bus régulières** gare de Bouray-Le Pâté et un **transport scolaire** pour desservir le collège et les lycées des communes voisines.

Les transports en commun sont **peu adaptés aux communes**, en effet la taille des bus demeure encore trop grande pour les voiries communales et on constate également l'insuffisance de bus circulant en heures creuses, pour conduire par exemple les enfants à leurs activités.

De plus, la population des communes dépend particulièrement des moyens et réseaux de transports disponibles sur le territoire puisqu'il n'y a un faible pourcentage d'actifs travaillant dans leur commune de résidence. Les déplacements pendulaires à l'échelle de la Communauté de Communes sont décrits par le schéma ci-dessous.

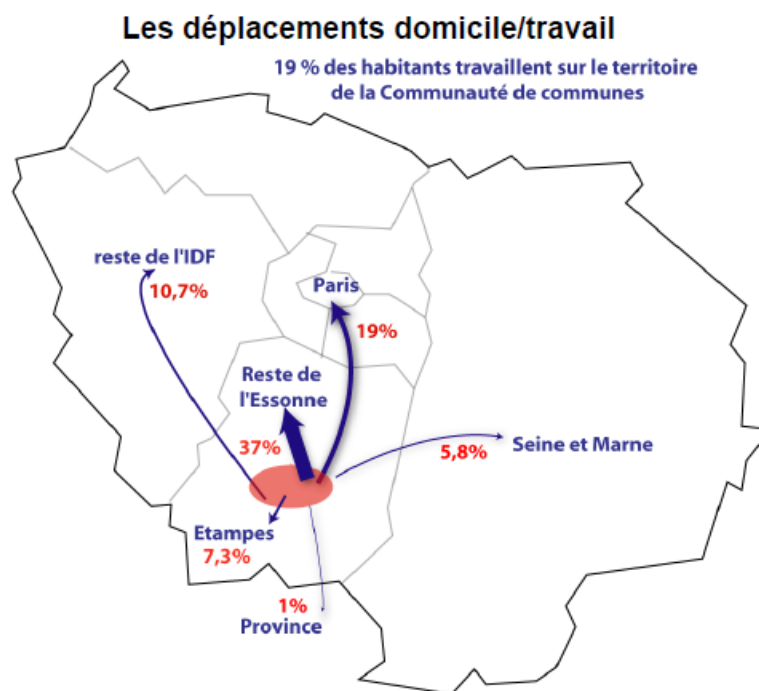


Figure 1. Les déplacements pendulaires des actifs de la CCEJR, Source SCOT CCEJR 2013

Action 1.09 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Recourir à des parkings de délestage en amont de la gare de Bouray

- Action remise en question par la commune de Bouray.

Action 1.10 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Création d'un comité de suivi des transports en commun de la gare de Bouray. Composé du transporteur, des collectivités locales et des usagers.

- 3 réunions au total
- Rapprochement entre usagers et transporteur en vue de l'amélioration en termes de fréquences et d'itinéraires sur les lignes 205 et 206A et B
- Demande d'un transport à la demande (TAD) inscrit dans le cahier des charges d'Ile de France Mobilité à partir de septembre 2022.

b) Covoiturage

Des actions de sensibilisation concernant le **covoiturage** et les transports alternatifs ont été réalisées par les trois communes (articles dans les bulletins communaux et informations dans les mairies). Une **aire de covoiturage** a été créée à Janville, et des **places réservées au covoiturage** ont été aménagées à la gare de Bouray.

Cependant, malgré l'engouement autour du covoiturage, les résultats ne répondent pas aux attentes des communes. Le **système d'autostop organisé Rezopouce**, mis en place en 2019 et auquel les trois communes sont inscrites, et l'aire de covoiturage de Janville, sont **très peu utilisés**. De même, le bon usage des places réservées au covoiturage à la gare de Bouray n'est pas contrôlé.

Action 1.08 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Editer de petites annonces de covoiturage pour les rendez-vous culturels.

- *Le système proposé en 2019-2020 ne fonctionnant pas, il faut réfléchir à un autre dispositif.*

c) Modes doux

L'aménagement de voies cyclables est une action majeure dans le développement des modes doux. 5 aménagements de pistes cyclables en site propre ont été réalisés sur les dernières années.

A Lardy, un itinéraire complet entre Saint-Vrain et Lardy bourg est en cours de réalisation. De même, la commune est en cours de négociation avec Renault pour réaliser une liaison douce longeant les berges de la Juine pour relier le **quartier du bourg de Lardy à Cochet**. Cette liaison est un projet important pour Lardy puisque cette commune souffre d'une **coupure Est-Ouest, de par la présence du centre technique Renault**. Ce centre sépare le bourg de Lardy au quartier Cochet et crée quelques disparités. Par exemple, plus de commerces sont présents au bourg et les habitants de Lardy n'ont pas l'habitude d'aller d'un côté à l'autre de Lardy. La déviation impliquée par cette coupure est d'environ 4 km.

La **gare de Bouray**, qui depuis son réaménagement est le lieu de passage d'environ 2500 personnes par jour, a une importance toute particulière dans le réseau des itinéraires cyclables. Les projets d'infrastructures cyclables tentent donc de desservir au mieux la gare de Bouray afin de limiter les trajets pendulaires en voiture.

A Bouray et Janville, les aménagements cyclables sont moins nombreux. Le Schéma directeur des mobilités douces voté le 25/11/2021 en conseil communautaire pour la période 2022-2024 concerne les communes de Janville et Lardy.

Le **stationnement** pour les vélos est également pris en compte dans les trois communes avec des garages à vélo (Lardy), des arceaux (Lardy, Bouray) et pincés-roues (Janville).

Action 1.06 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Proposer aux propriétaires de vélo la gravure d'un Bicycode.

- *Gravure de 100 vélos, opération non reconduite car obligation légale faite aux vendeurs à partir du 01/01/2021 et système de gravure devenu complexe.*

Action 1.07 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Installer des équipements pour le stationnement des vélos.

- *En cours de réalisation, livraison des arceaux attendus à Lardy.*

L'objectif reste de créer ou compléter les équipements pour réaliser des **itinéraires cyclables complets et sécurisés**. Les communes peuvent avoir un rôle pour assurer un développement des modes doux en proposant des actions d'accompagnement.

Les communes œuvrent notamment pour **sensibiliser la population aux modes doux**. Pour cela, un défi vélo a été réalisé dans les écoles de Lardy et de Janville en 2021 (remporté par cette dernière en 2021). Lors de la semaine du développement durable en 2019, Lardy réalisa des actions sur le thème « Vive le vélo ». Cette même année, à Lardy, un bonus pour l'achat d'un vélo à assistance électrique était proposé, cela n'a pas été reconduit, du fait du bonus de 500 € mis en place par la Région IDF.

La Région propose, en effet, une aide de 500 € pour l'achat d'un vélo électrique. Les communes n'ont pas la possibilité de proposer une aide financière supplémentaire car la région déduirait l'aide communale aux 500 € proposés.

De plus, Bouray a réalisé l'achat de vélos et il y a un projet d'acquisition d'un vélo-bus de 9 places par la CCEJR à disposition des communes.

Action 1.03 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Enseigner aux enfants les bons comportements à vélo

- *Dispositif national « Savoir rouler à vélo » en cours de montage dans une école élémentaire de Lardy pour l'année scolaire 2022-2023 (pas de disponibilité de l'USEP avant).*

Une passerelle a été construite au-dessus de la Juine entre Bouray et Lardy permettant le déplacement des collégiens, le désenclavement des rues adjacentes et l'accès aux berges.

Des zones de rencontre à 20 km/h ont également vu le jour à Bouray et Lardy.

Action 1.04 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Harmonisation des dispositifs pour apaiser la circulation automobile.

- *Cahier de référence des équipements en cours de rédaction.*

Les **chemins piétons** sont plutôt destinés aux **loisirs** et au **tourisme**. Il y a des chemins de randonnée du PDIPR et GR1, des chemins ruraux, et des circuits de découverte du patrimoine dans les trois communes : la « Promenade aux grès de la Juine », « Et au milieu coule la Juine ». Il y a également des **sentiers pédestres, équestres et VTT** sur les trois communes. Un cheminement en bord de Juine est en cours de réalisation à Bouray (liaison centre bourg/Parc De la Tourbière).

De plus, la commune de Lardy organise des randonnées pour les seniors.

d) Usage de la voiture

De nombreux **aménagements de sécurité routière** sont présents sur les communes tels que des zones à 30 km/h dans les 3 communes et des zones de rencontre à Bouray et Lardy, ainsi que des radars pédagogiques à Bouray-sur-Juine et Lardy.

Action 1.02 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Limitier le stationnement sur les trottoirs par le moyen d'un mot citoyen sur les parebrises.

- *En cours de publication à Bouray et Lardy.*

Action 1.05 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Proposer des ateliers d'éco-conduite aux habitants.

- *1 atelier en 2020 (partie théorique pour 8 participants), pratique reportée à cause du Covid.*

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

1. Respect des milieux naturels et protection de la biodiversité

De par leur situation géographique dans la vallée de la Juine, les trois communes sont **riches en espaces naturels**.

a) Espaces naturels

On note la présence de nombreuses **ZNIEFF** sur le territoire :

- Classement de la Vallée de la Juine d'Etampes à Saint Vrain (ZNIEFF de type 2), ainsi tous les bois de Lardy sont classés
- Marais de Bouray à Lardy (ZNIEFF de type 1)
- La Butte de Brisset à Lardy (ZNIEFF de type 1)
- Côteau boisé de Boinveau à Bouray-sur-Juine (ZNIEFF de type 1)
- Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais sur l'ensemble de la commune de Bouray-sur-Juine.

Une **zone Natura 2000** se trouve à proximité des trois communes, le **Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte**³, aucune zone Natura 2000 ne couvre le territoire des trois communes.

Par ailleurs, les trois communes sont concernées par la **Trame Verte et Bleue** mise en place à l'échelle de la région Ile-de-France afin d'enrayer la perte de biodiversité. Cette trame permet d'identifier des corridors écologiques qui permettent les échanges entre réservoirs de biodiversité.

Il y a également des **espaces naturels sensibles identifiés dans à l'échelle départementale** tels que :

- Massif forestier au nord de la commune de Lardy
- Ile des Scellés (5 ha) en 2017 avec gestion confiée au SIARJA
- Parcelle contiguë au parc de l'hôtel de ville (5 200 m²).
- Massif forestier au nord de la commune de Lardy
- Parcelles le long de la Juine sur les trois communes et de tout l'espace boisé classé pour Bouray + Parc de la Tourbière à Bouray

L'ancienne station de traitement des eaux à Lardy a été déconstruite et réhabilitée en zone humide.

Les communes de Bouray-sur-Juine et de Janville appartiennent au **Parc Naturel Régional du Gâtinais français** (PNR) depuis 1999. Elles bénéficient ainsi d'actions de protection des milieux naturels : charte paysagère du parc, recensement des espèces faunistiques et floristiques et protégées.

A Bouray, **l'adhésion au PNR a engendré plusieurs actions** telles que la plantation d'un verger derrière la mairie et sur une parcelle du bord de Juine, la préservation des derniers plants de vigne de la commune, le réaménagement du parc de la Tourbière et l'utilisation

³ <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1110102>

exclusive de plantes locales et vivaces.

A Janville, un verger partagé a été créé en mars 2021 et des projets de réhabilitation des mares sont à l'étude.

Concernant Lardy, le PNR a lancé une étude ayant pour objectif un nouveau projet de territoire avec la possibilité d'une adhésion au PNR en 2026.

Le PNR a également des impacts sur l'affichage publicitaire. Une réglementation est imposée et respectée à Bouray et Janville. Bien que Lardy ne fasse pas encore partie du PNR, il n'est pas constaté d'abus concernant l'affichage publicitaire.

b) Déclin de la biodiversité

Nous ne disposons pas de données locales à l'instar d'un « Atlas de la biodiversité communale » qui ferait l'inventaire des milieux et des espèces présentes.

c) Labels et démarches

Plusieurs **labels ont été décernés aux communes** pour leur gestion de leur territoire. Le parc de l'hôtel de ville de Lardy est labellisé **LPO** (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Dans le cadre de ce label, un diagnostic de la faune et la flore a été réalisé ainsi que le recensement et étiquetage des arbres. Trois ruches et un verger ont été installés et l'éco pâturage est pratiqué pour l'enclos des ruches et les douves.

Lardy a également reçu le **trophée Fleur verte** pour valoriser la mise en œuvre de pratiques innovantes, d'une gestion et de l'entretien de la voirie et des espaces verts respectueux de l'environnement, pour l'arrêt total de l'utilisation de produits phytosanitaires (zéropesticide), l'achats de plantes vivaces et la gestion écologique de ses espaces verts. Lardy a ainsi aussi obtenu le label du Comité national pour les villes et villages fleuris.

Bouray et Janville (depuis mars 2021) répond aux **chartes de protection du ciel et de l'environnement nocturne** (village étoilé **) et de **l'entretien des chemins**.

Enfin, **les 3 communes sont "zéro pesticide" depuis plus de 10 ans** et n'emploient donc plus de produits phytosanitaires chimiques dans l'entretien des espaces verts et de la voirie. Les trois communes sont également engagées dans l'action Phyt'Eaux Juine 2 depuis 2019 (SIARJA).

d) Sensibilisation de la population

Des **actions de sensibilisation** sont réalisées sur les milieux naturels notamment grâce aux **interventions du PNR** à Bouray et Janville. Les visites des ruches et de l'éco pâturage dans le parc de l'hôtel de ville de Lardy participent également à cette démarche. Des formations sont aussi organisées à Bouray-sur-Juine pour aider à jardiner le plus naturellement possible (biologie végétale, choix des végétaux, taille et entretien, maladies et nuisibles...).

Enfin, **l'opération Essonne Verte Essonne Propre** a été menée à Lardy et Janville, cette opération permet de réaliser des actions écocitoyennes en apportant une aide logistique à l'échelle du territoire essonnien. Le but est de sensibiliser à la protection de l'environnement et au cadre de vie.

2. Gestion de l'espace

a) Documents d'urbanisme

L'urbanisation impacte grandement la biodiversité et les milieux naturels. Des **documents d'urbanisme** existent et **encadrent** les communes dans la gestion de leurs espaces. Le Plan local d'urbanisme, révisé en 2017 à Lardy et de nouveau en cours de révision, accompagne la commune sur les questions d'urbanismes. Par exemple, les zones naturelles à protéger sont fortement prises en compte grâce aux **dispositions prises dans les PLU** mais également dans la **Charte paysagère du PNR**. L'objectif étant de **respecter les zones naturelles**, les sites protégés, les terres agricoles et de limiter l'étalement urbain, en assurant le développement du bourg à l'intérieur de l'enceinte bâtie (démarche BIMBY⁴ intégrée au PLU de Bouray-sur-Juine).

Des **réserves foncières** sont **peu présentes** sur les communes. Cependant, quatre orientations d'aménagements et de programmation (OAP) ont tout de même été inscrites à Lardy, dont celle du secteur "gare" et de la réalisation d'un ensemble immobilier. Cet ensemble comprend une résidence avec service seniors de 79 hébergements, 40 logements en accession, 29 logements sociaux, 800 m² de commerces en pied d'immeuble et un espace vert paysager.

b) Gestion des espaces verts

Les trois communes possèdent **plusieurs parcs**, 2 vergers sont aménagés et une promenade en bord de Juine est à venir.

Lardy possède un plan de gestion différenciée et un programme pluriannuel de plantations « un arbre, une naissance » (2021-2024). Lardy a expérimenté l'éco pâturage dans le parc de l'hôtel de ville (gestion des espaces verts par des moutons) : en 2021, 2 petites parcelles closes du parc sont concernées. La station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE), située à Saint-Vrain, a aussi un espace vert entretenu par des moutons (prestataire privé).

Pour le mobilier urbain, Bouray privilégie le minéral (pavés, pierres), tandis que Lardy commande du bois local (robinier pour les jeux, les bancs et les nouvelles passerelles du parc de l'hôtel de ville). Ainsi, les communes montrent leur volonté de supprimer tous les plastiques.

c) Patrimoine

De nombreux **bâtiments sont inscrits ou classés** (château du Mesnil-Voysin, églises) sur les trois communes. Elles possèdent également un **petit patrimoine** regroupant les lavoirs, ponts, moulins, puits....

Celui-ci a été recensé à Bouray par le PNR et présenté publiquement en mai 2017.

A Lardy, ce recensement est disponible dans une rubrique du site Internet de la ville.

A Janville, l'inventaire est programmé en 2022 avec le Parc du Gâtinais.

Un parcours du patrimoine a été créé dans les trois communes avec des panneaux en lave émaillée indiquant les lieux d'intérêt locaux.

d) Servitudes et risques

Les communes sont concernées par des canalisations sous pression de transport de

⁴ Diminutif de "Build in My Back Yard" ou "Construire dans mon jardin" est un projet de recherche & développement initié en 2007 par Benoit Le Foll et David Miet. Le projet entend trouver la solution au manque de terrains à bâtir en aidant les propriétaires de maisons à accueillir de belles constructions - et de nouveaux voisins - dans leurs jardins.

matières dangereuses. Ce sont des canalisations de transport de gaz exploitées par la société GRT gaz.

De plus, des sites industriels sont à risque potentiel et des sites pollués sont référencés sur la commune de Lardy comme le centre Renault, la station-service et les garages.

3. Gestion rationnelle des ressources en eau

a) La rivière la Juine

La **Juine est limitrophe aux trois communes** et est entretenue par le **SIARJA** (Syndicat Intercommunal mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière la Juine et ses Affluents). Des actions de concertation sont également organisées avec les propriétaires riverains et les agriculteurs pour la préservation de la Juine. La rivière n'engendre pas de nuisances ni de risques d'inondation.

La Juine représente pour la population un **lieu de loisirs**. La commune de Bouray a réalisé l'acquisition de fonds de parcelles permettant la détente et la promenade aux bords de Juine. Il y a également la présence de nombreux moulins et lavoirs sur la Juine, témoignant du passé économique de la rivière. Enfin, une convention de pêche entre l'association de pêche avec la commune de Lardy et la commune de Bouray a été signée.

b) Autres zones humides

De **nombreux rus** parcourent le territoire des trois communes dont le ru des Scellés et le ruisseau du Mauvais Temps sur la commune de Lardy et au niveau du pont de Goujon à Janville.

Des **zones de tourbière** sont aussi présentes sur la commune de Bouray qui étaient exploitées dans le passé (années 50).

Plusieurs plans d'eau et étangs, communaux et privés, sont conservés à l'état naturel afin de favoriser la préservation de la biodiversité. De nombreuses actions de sensibilisation sont réalisées, notamment sur la commune de Bouray dans le cadre du PNR, avec l'objectif de faire connaître les milieux humides

c) Consommation d'eau potable

La **consommation d'eau potable** sur les trois communes est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau (**SIARCE**). Les communes réalisent des actions afin **d'économiser l'eau** utilisée. Pour les bâtiments publics, on peut citer le remplacement de chasses d'eau anciennes par des chasses d'eau à double flux, l'installation de robinets à bouton poussoir et mousseur. Des moyens pour réduire l'arrosage sont également mis en place : plantes vivaces, paillage au pied des massifs, arrosage le matin de bonne heure... L'arrosage est, quand il est possible de le faire, effectué avec l'eau de pluie des cuves de récupération ou à Janville par pompage dans un puits situé aux Services techniques.

Des **actions de sensibilisation** sont menées par les communes afin d'encourager les habitants à maîtriser leurs consommations d'eau.

d) Gestion des eaux pluviales

Des **cuves de récupération d'eau** de pluie sont présentes sur les 3 communes. A Lardy, il y a trois cuves de 10 m³, de 20 m³, et de 60 m³ qui sera installée dans la nouvelle école. A

présent, pour chaque nouvelle construction, il est étudié la faisabilité d'une cuve. A Bouray, il n'y a qu'une cuve de 10 m³. A Janville, il existe une cuve au cimetière.

Une commande groupée de récupérateurs d'eau de pluie pour les habitants de Lardy a également été effectuée, en 2015.

On peut noter que globalement le **système de récupération des eaux pluviales** est **sous-dimensionné**.

Il y a également des **bassins de rétention des pluies d'orage** (bassins enterrés ou à ciel ouvert) et le prétraitement des eaux de ruissellement est effectué à Lardy et Janville (Marais d'Épinay).

e) Gestion des eaux usées—assainissement

La **gestion des eaux usées** est assurée pour les trois communes par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau (**SIARCE**) depuis le 1er janvier 2017. Un schéma et zonage d'assainissement est présent pour les trois communes.

Une nouvelle station de traitement (à boues actives) a été construite, en 2016, à la limite de Lardy et de Bouray, sur la commune de Saint-Vrain et permet de traiter les eaux usées de Lardy, Bouray et Janville. Les rejets sont de bonne qualité. Un plan d'épandage est en place et doit être réalisé à moins de 5 km de la station.

Les installations nouvelles sont obligatoirement raccordées à l'assainissement collectif. Le réseau de collecte est à 100 % en séparatif.

Concernant, **l'assainissement individuel**, un **SPANC** (Service public d'assainissement non-collectif) est aussi géré par le **SIARCE** et permet de contrôler les installations existantes, même s'il est à noter qu'il ne reste que très peu d'habitations en assainissement individuel (le château du Mesnil-Voysin, un groupe de 6 maisons à Bouray et le secteur de Pocancy à Janville-sur-Juine).

4. Gestion des déchets

a) Collecte et déchetterie

A Lardy, la collecte est assurée par le Syndicat d'élimination des déchets de la région d'Étampes (SEDRE), qui assure la compétence collecte des déchets ménagers, à savoir les ordures ménagères (OM), les déchets recyclables, les végétaux, les encombrants. Les habitants de Lardy sont soumis à la redevance incitative pour les OM basée sur un forfait de 18 levées.

A Bouray et Janville, la collecte est gérée directement par la CCEJR. Les habitants sont assujettis à la TEOM dont le taux est voté en conseil communautaire.

Dans les trois communes, la **collecte est hebdomadaire** et organisée en porte à porte pour les OM, les déchets recyclables et le verre toutes les deux semaines à Bouray et 1 fois par mois à Janville (pas à Lardy).

Des **bornes enterrées** pour le tri et les OM ont été installées à Bouray et Janville en 2017 (en plus du porte-à-porte). Cependant, la commune constate des problèmes dans l'utilisation des bornes enterrées, sacs poubelles à l'extérieur sur la plateforme du tri. Des bornes d'apport volontaires aériennes sont également disponibles à Lardy sur 3 sites pour le verre. Le suivi de l'évolution du volume OM/tri pour chaque commune devrait compléter ce diagnostic.

Le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et

Ordures Ménagères) gère une **déchetterie** à Lardy. Cette déchetterie connaît un nombre d'utilisateurs restreint depuis l'interdiction d'accès aux professionnels (redirigés vers le site d'Etréchy). On a constaté une baisse de 30% de fréquentation et de 40% de tonnage entre 2018 et 2020. Cependant les riverains continuent de se plaindre des nuisances sonores, les mesures effectuées en 2021 montrent un dépassement des niveaux sonores autorisés.

b) Tri, recyclage et réutilisation

Depuis 2016, les **consignes de tri du SIREDOM ont été simplifiées** et ont augmenté considérablement les possibilités de trier les déchets (tous les emballages y compris le petit aluminium).

- **Bio déchets**

Les restes de repas des restaurants scolaires de Lardy étaient, jusqu'en mai 2021, collectés et revalorisés par Bionerval pour réaliser de la méthanisation. Cette action a été suspendue en raison d'un problème de contrat avec Bionerval.

Il n'y a pas de tri des déchets des marchés hebdomadaires ni de collecte des biodéchets des restaurants et cafés-restaurants sur les trois communes.

Le **SIREDOM** œuvre pour la **gestion de ses bio déchets**. Des composteurs étaient proposés aux particuliers à prix réduits, ce dispositif s'est terminé en 2019. Le SIREDOM propose également aux particuliers des poules de race locale « Gâtinaise » pour diminuer les déchets alimentaires.

La CCEJR a également fait appel à un cabinet de conseil pour réaliser une **étude sur la valorisation des bio déchets** sur l'ensemble du territoire. Les conclusions de cette étude sont attendues pour la fin d'année 2021. Elles permettront d'élaborer différents scénarios et pistes d'actions. A l'issue de cette étude, un choix d'actions sera réalisé et une étude de mise œuvre sera alors lancée. Il sera alors possible de mieux discerner quelles actions complémentaires les communes peuvent éventuellement envisager.

Action 2.13 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Diminuer le gâchis alimentaire dans la restauration scolaire.

➤ *Action de compétence CCEJR non-évaluée*

- **Végétaux / déchets organiques**

Les déchets verts sont collectés en porte-à-porte dans les trois communes de mars à novembre, 1 fois par semaine pour Lardy (sauf en décembre, janvier, février, mars) et 2 fois par mois à Bouray et Janville (pas de collecte en février).

Les sapins de Noël sont collectés dans les trois communes.

Action 2.16 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Mise en place du tri dans les cimetières de Bouray et Lardy + à Bouray

➤ *Installation de bacs dans les cimetières de Lardy et de Bouray*

- **Textile, encombrants et autres déchets**

Des **bornes d'apport volontaire de textiles** ont été installées à Bouray et Janville avant 2017 et à Lardy depuis 2019. La gestion des bornes Ecotextile pose problème à Lardy, les services techniques sont obligés de réaliser le suivi de ces bornes.

Le **ramassage des encombrants** est organisé par le SEDRE sur rendez-vous téléphonique.

Il y a également une collecte des déchets de soins en mairie de Lardy (convention DASTRI) en lieu et place des pharmacies. La mairie de Lardy propose également la collecte de piles, stylos et bouchons plastique.

Action 2.14 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Installer des bornes d'apport volontaire textile à Lardy.

➤ Réalisé

Action 2.15 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Optimiser l'installation des bornes d'apport volontaire verre.

➤ Reporté

c) Dépôts de déchets non-autorisés

Il y a une **décharge sauvage** sur un terrain privé de Janville et quelques dépôts sauvages ponctuels sur les communes. Il y a notamment des déchets le long des axes de circulation des communes et dans la carrière de sable à Lardy. De plus, l'absence de barrières à l'entrée des chemins de Janville permet le passage des véhicules et favorise ainsi le dépôt d'ordures. A Lardy, les chemins ruraux de Lardy ont été barrés pour empêcher le passage de véhicules et le dépôt des ordures et gravats, de manière à protéger les bois.

La commune de Bouray a fait l'acquisition d'un véhicule avec benne détachable pour l'enlèvement des déchets en dépôt sauvage et a installé 5 panneaux « La commune lutte activement contre les dépôts sauvages ».

Un arrêté municipal du maire de Janville porte l'amende à 15 000 €.

d) Eco-responsabilité des services communaux

Les trois communes effectuent le tri du papier dans les bureaux et poubelles « jaunes » en mairie. Le service des Espaces verts utilise la méthode du mulching, le broyage et compostage.

De plus, comme indiqué précédemment, les restes de repas des restaurants scolaires de Lardy étaient, jusqu'en mai 2021, collectés et revalorisés par Bionerval, cela a été interrompu récemment par la communauté de communes.

e) Campagne de propreté et de sensibilisation

Une campagne « **Mon commerce Zéro emballage** » a été lancée en juillet 2021 dans les commerces de Lardy. A Bouray-sur-Juine, des affiches permettent de sensibiliser la population, des actions sont également réalisées dans les écoles.

Les trois communes participent également à des **opérations citoyennes de nettoyage** (Essonne Verte Essonne Propre) et organisent des chantiers citoyens de débroussaillage, une fois par an.

Action 2.12 de L'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Mener des campagnes de communication communes en faveur de la propreté.

➤ Résultat : communication réalisée mais propre à chaque commune.

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

1. Qualité de l'eau et protection de la santé

L'eau potable est gérée par le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau** (SIARCE) qui collecte l'eau au travers du forage de l'usine des Closeaux à Janville-sur-Juine.

L'alimentation en eau est suffisante pour les communes adhérentes du syndicat et l'eau est de bonne qualité. La pression de l'eau est satisfaisante pour les trois communes, voire trop forte à Bouray qui doit utiliser des réducteurs de pression. Des périmètres de protection existent sur toutes les aires de captage. Le SIARCE s'assure de l'absence de canalisations vétustes et de matériaux ayant une incidence sur l'eau. Il reste cependant des branchements en plomb sur la commune de Bouray.

Plusieurs points d'eau publics se trouvent dans les trois communes. Toutes les sources d'eau potables ne bénéficient pas de la signalétique « eau potable » à Janville et à Bouray.

2. Système éducatif cohérent et adapté

a) Les infrastructures scolaires

Les trois communes ont différents groupes scolaires (deux groupes à Lardy). Chaque établissement possède une cantine. La caisse des écoles intervient en faveur des enfants de ces établissements. Des **sorties scolaires et classes de découvertes** sont organisées. Une aide aux devoirs, une garderie et des jardins pédagogiques sont en place et accompagnent la vie scolaire des enfants.

Les écoles sont aussi équipées d'**appareil numériques** avec des classes numériques, des mini ordinateurs partagés et des tableaux numériques connectés.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) permet de soutenir les élèves. Pour les collégiens, il y a un collège de 600 élèves situé à Lardy pour le secteur comprenant Bouray et Janville.

Action 3.21 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Partager des projets inter-écoles.

- *Résultat : le CME a invité les enfants de Bouray à des « Boum solidaires » ; action suspendue à cause du Covid.*

Il y a également **deux centres de loisirs** à Lardy et Bouray, les enfants de Janville vont à Bouray et une maison des jeunes à Lardy est ouverte aux enfants des trois communes.

Dans les trois communes, des **installations sportives** sont en libre accès, des aires de jeux et city park. Les communes essaient d'inclure le sport dans la vie des jeunes au maximum. Pour les enfants de la grande section à la classe de CM2, l'école municipale de sport à Lardy est ouverte le mercredi après-midi et des stages sont organisés pendant les vacances scolaires.

Pour la petite enfance, un **Relais Assistants Maternelles** (RAM) est situé à Bouray-sur-Juine et géré par la CCEJR. Il y a également une crèche parentale dans chaque commune avec une halte-garderie.

Cependant, les services médicoéducatifs ne sont pas présents sur les trois communes mais dans le Département.

Ce système éducatif est muni d'une **bonne infrastructure** permettant le développement optimal des enfants. Néanmoins, la coupure de la commune de Lardy génère de multiples freins à la rencontre des habitants et notamment des enfants qui fréquentent des écoles différentes. En effet, cette coupure rend difficile l'accès aux activités de loisirs et nécessite du transport motorisé (coût supplémentaire pour les familles, les écoles et les services jeunesse).

b) Sensibilisation au développement durable

Les enseignants font vivre les notions de **développement durable** au sein de leur classe par de nombreux **projets pédagogiques**.

Des évènements organisés par les communes accompagnent cette sensibilisation. La **Semaine Européenne du Développement Durable** (SEDD) est destinée à toute la population. Films, spectacles, expositions et animations sont proposées lors de cet événement. Cette semaine a été mise à l'honneur pour la 7^e fois en 2021.

La **Journée Mondiale de la Biodiversité** (22 mai 2021) permet également de parler de développement durable à tous. Cette journée fut "célébrée" dans les trois communes.

Pour Bouray, le **PNR** est aussi un **vecteur majeur de sensibilisation**.

De plus, en septembre 2021, s'est tenue la première édition du **forum éco-logique Bouray-Janville-Lardy**, animé par une quarantaine d'exposants, des ateliers, des conférences, des jeux...

Enfin, des **repas sans viande** sont servis dans les cantines une fois par semaine aux enfants des trois communes.

3. Valorisation de la solidarité et de la vie locale

a) Logements – Habitat

Sur les trois communes se trouvent des **logements sociaux** : 120 à Lardy, 10 à Bouray, 30 à Janville. D'autres logements sont prévus, notamment dans le cadre d'une opération d'urbanisme aux abords de la gare de Bouray – Lardy le Pâté (du nom de Carré Rousseau).

Des partenariats sont également présents entre les communes et l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL). Au total sur les trois communes, il y a 13 logements existants SNL avec critères sociaux, et 7 en cours de réalisation.

Les CCAS des communes accompagnent les personnes à la recherche d'une location. Aussi, une aire de séjour pour les gens du voyage de sept emplacements/ménages existe à Lardy, gérée par le syndicat intercommunal (SYMGHAV) – compétence CCEJR.

Il y a également un projet d'ouverture d'une résidence seniors privée à Lardy (Le Pâté) dans le futur projet « Carré Rousseau ».

Malgré ces dispositions, les **difficultés de se loger pour des ménages à faibles revenus**, jeunes ou âgés, sont bien réelles en raison du prix élevé des loyers. En effet la majorité des logements locatifs sont grands et peu accessibles aux jeunes couples ou aux personnes âgées en perte d'autonomie.

De plus, le parc immobilier ancien est marqué par une **faible performance énergétique** rendant les logements plus coûteux.

Action 4.24 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Réhabiliter le presbytère de Bouray pour faire du logement.

- *Partiellement réalisé en 2018 (toiture, isolation chanvre. Début du reste des travaux au dernier trimestre 2022*

b) Dispositions en faveur des personnes handicapées

Un **PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)** a été réalisé par les trois communes. Il est progressivement mis en œuvre dans chaque commune.

De plus, de nombreux bâtiments publics anciens présents sur les trois communes étaient difficilement accessibles au public. Des travaux programmés dans les Adap communaux (Agenda d'accessibilité programmé) sont mis en œuvre lors des opérations de réhabilitation ou de reconstruction.

Pour favoriser l'accès aux transports en commun, les arrêts de bus à la gare de Bouray-le-Paté et de certains dans le bourg de Lardy ont été réaménagés.

Enfin, il a été constaté que la réglementation concernant les places de parking réservées est respectée.

c) Mesures d'insertion

Quelques **actions d'insertion** sont réalisées dans les trois communes, par exemple, les communes ont recours à des étudiants en alternance dans leurs services administratifs et mettent à disposition gratuitement Internet, à l'agence postale de Bouray-sur-Juine, à la Maison des jeunes de Lardy, en mairie de Janville et dans les deux médiathèques.

Sur ce sujet, la commune de Lardy fait appel régulièrement à une entreprise d'insertion professionnelle (Action Emploi) et a recours à des personnes réalisant des travaux d'intérêt général (TIG).

d) Diffusion et pratiques culturelles

Les trois communes sont impliquées dans la **diffusion culturelle pour tous**. Pour cela, elles participent notamment aux rendez-vous culturels nationaux : la fête de la musique, les journées du Patrimoine, les rendez-vous aux jardins...

Conformément à l'action 3.23 de l'Agenda Bouray Lardy, les deux communes adhèrent au **réseau Culture du Cœur**, une association qui favorise l'insertion des plus démunis par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Lardy participe également aux festivals locaux tels que Les Hivernales, Champs de la marionnette, Arts de la rue (De Jour De Nuit), Jazz ...

Des **cours de musique** sont dispensés par une association à Bouray et à Janville. Le **pôle culturel communautaire** à Lardy regroupe une médiathèque et ludothèque ainsi qu'un conservatoire de musique et de danse. A Bouray, il y a également une médiathèque communale et un musée des Vieux Métiers.

En ce qui concerne la **culture cinématographique**, Bouray et Lardy ont un partenaire itinérant Cinessonne, cette association permet de faire découvrir le cinéma d'art et d'essai en se déplaçant dans différents lieux communaux. A Janville, le Club du Jeudi programme différents films documentaires. Le CCAS programme aussi des films pour les seniors.

Les trois communes sont dans une démarche similaire, donnant l'occasion à tous de vivre des moments culturels variés. Dans cette optique, **les communes valorisent les artistes locaux** avec différentes actions : le parcours ateliers d'artistes à Lardy (en partenariat avec l'AFPA pour l'édition 2021), la salle d'exposition à Lardy et Maison des associations à Janville et le partenariat avec des compagnies locales de théâtre (Résidence d'artiste) à Lardy.

La commune de Lardy propose une programmation culturelle annuelle et gère une salle de spectacle de 170 places en gradins.

Action 3.23 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Adhérer au réseau culture du cœur pour Bouray.

➤ Réalisé

Action 3.22 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Édition d'un agenda culturel commun Lardy/ Bouray.

➤ Non réalisé

4. Accès à des activités sportives et de loisirs par le réseau associatif

a) Secteur associatif

Le **réseau associatif** des trois communes est **riche**.

On compte 40 associations à Lardy dont l'ASLJL qui représente 15 disciplines sportives, 14 associations à Bouray-sur-Juine dont l'association sportive et culturelle de Bouray (ASCB) et 12 associations à Janville. Afin de présenter ces associations, un forum des associations a lieu début septembre à Lardy et Bouray.

Afin de soutenir les associations, les communes **prêtent leurs matériels et locaux**, et versent des **subventions**.

En termes d'**infrastructures sportives**, deux terrains de football situés à Lardy ont été totalement réhabilités à Lardy et la construction des vestiaires et des tribunes est en cours de travaux (2021).

Action 3.19 de L'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Gérer les demandes de local associatif en intercommunalité.

➤ Réalisé

Action 3.20 de l'agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Editer un guide des associations commun.

➤ Action non réalisée

b) Animations festives

Les **animations festives** permettent aux habitants des trois communes de se retrouver et de créer des liens lors de temps conviviaux. La programmation sur les trois communes inclut les marchés de Noël, la chasse aux œufs de Pâques à Janville et Lardy, le carnaval et des fêtes champêtres.

Il y a aussi des **animations estivales** dans le parc de l'hôtel de ville par le service municipal de Lardy et dans les trois communes par la CCEJR. A Bouray, un festival d'astronomie « Etoile du Sud » a été créé. Lardy et Janville possèdent également un comité des fêtes.

5. Accueil de qualité pour la population

a) Habitants

Ils sont principalement logés en **résidence principale**, il y a très peu de résidences secondaires, sur les trois communes.

De nombreuses activités sont organisées pour les familles, les seniors... Et tous les habitants peuvent bénéficier du réseau associatif décrit précédemment.

Enfin, afin de rendre les communes plus agréables, les municipalités ont beaucoup fleuri et embelli leur territoire ; Bouray sur le thème des roses et Lardy en vue du concours Villes et Villages fleuris.

Les nouveaux arrivants sont accueillis dans les trois communes au cours d'un programme dédié.

Action 3.17 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Confier des espaces verts aux habitants sur le modèle des Incroyables comestibles.

- *Permis de jardiner à disposition, mais aucune demande.*

Action 3.18 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Créer des jardins familiaux sur le modèle de jardin partagés du Pré Besnard.

- *Ouverture en 2022.*

b) Tourisme

La **fréquentation touristique** est majoritairement composée de randonneurs.

Des aires de pique-nique et des sanitaires publics (sauf à Janville) sont présents. A Bouray, une salle est mise à disposition des groupes de randonneurs et autres sportifs.

Action 6.34 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Offrir les services de base aux visiteurs.

- *Non réalisé dans le parc de la Tourbière à Bouray-sur-Juine mais installation de tables de pique-nique dans le verger communal (derrière la mairie).*
- *Installation de tables de pique-nique dans le parc de l'hôtel de ville de Lardy.*

Les touristes et habitants des communes peuvent profiter de **parcs et musées** : musée des vieux outils à Bouray, parc Boussard de style Art déco à Lardy, jardins privés ouverts en juin à Lardy et Janville, château du Mesnil-Voysin ouvert pendant les journées du Patrimoine.

Le **parc Boussard** a bénéficié d'une couverture médiatique importante grâce à l'installation de panneaux « format autoroute » le présentant sur la N20 et la route de la Ferté-Alais. Le parc a également été sélectionné en 2020 par le Loto du Patrimoine pour sa restauration programmée, en 2022, et il y a un projet d'inscription aux Jardins remarquables (Label du Ministère de la Culture).

La Région est attractive de par la présence du **domaine de Chamarande** voisin (jusqu'à 4 000 visiteurs par jour) et de l'**aérodrome de Cerny** où se produit un gros meeting aérien tous les ans (40 000 visiteurs sur 2 jours).

Plusieurs établissements de **restauration et hébergement** se trouvent sur les communes, un restaurant gastronomique, une boulangerie 100 % bio, un café / concerts de blues et plusieurs restaurants bon marché sur la commune de Lardy. En termes d'hébergement, il y a deux chambres d'hôtes à Lardy et trois à Janville dont un hébergement insolite composé de deux cabanes dans les arbres.

Les informations touristiques sont relayées par l'Office du Tourisme d'Etampes, d'Arpajon et de la Maison du Tourisme Cœur de Beauce pour Janville. Les communes participent à la journée d'échange des brochures touristiques organisée par le Comité départemental du Tourisme, 1 fois par an. Un **guide touristique « destination Vallée de la Juine »** a également été conçu par la commune de Lardy pour Lardy, Bouray, Janville, Torfou. 2^e édition en 2021.

Cependant l'absence d'un office de tourisme dans la CCEJR engendre un manque de visibilité et de communication.

Malgré les efforts des communes, force est de constater que la fréquentation touristique pourrait être plus importante. Cela est notamment dû au **manque d'hébergements**, à l'insuffisance de chambres d'hôte ou de gîtes d'étape pour les randonneurs et à l'éloignement des hôtels. Il n'y a pas non plus d'aire de stationnement pour camping-cars. Ainsi, **l'économie touristique est faible** sur les trois communes. En effet, il n'y a que très peu de fêtes et de manifestations commerciales à vocation touristique sur les communes.

Action 6.31 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Offrir aux visiteurs du meeting aérien de Cerny une halte dans notre secteur.

- *Non réalisé.*

Action 6.32 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Editer un guide touristique

- *Guide touristique « destination Vallée de la Juine » conçu par la commune de Lardy pour Lardy, Bouray, Janville, Torfou. 2^e édition en 2021.*

Action 6.33 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Ouverture d'un gîte d'étape.

- *Travaux programmés au dernier trimestre 2022 à Bouray-sur-Juine.*

c) Autres services publics existants

Le **service de la Poste** est assuré par une poste à Lardy et une agence postale communale à Bouray-sur-Juine depuis 2017 (année de fermeture de la Poste). Le bureau de Poste à Lardy est vulnérable et pourrait être fermé, il y a périodiquement une campagne de mobilisation citoyenne « J'aime ma Poste » contre les annonces de réduction de service (la dernière en 2020). Tandis que la fréquentation de l'agence postale à Bouray communale est maximale.

Les **services de sécurité** se composent d'une gendarmerie à Lardy, d'un poste de police communale à Lardy (2 policiers et 1 agent de surveillance de la voie publique) et de la police communautaire pour Bouray et Janville. Un centre d'incendie et de secours à Lardy a été construit en 2014.

Une **permanence juridique** du CIDFF est réalisée un vendredi par mois à Bouray et à Lardy et des ateliers gratuits d'initiation aux nouvelles technologies sur des tablettes sont organisés spécialement pour les seniors, au CCAS de Lardy.

Action 4.25 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Ouvrir une permanence de médiation.

- *C'est une permanence de la conciliatrice de justice qui a ouvert en 2019 (traite principalement des conflits de voisinage).*

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1. Démocratie participative

Différents moyens de communication appuient la démocratie participative.

Il y a des panneaux d'information et d'affichage en ville (20 à Lardy, 13 à Bouray, 15 à Janville), quatre journaux électroniques d'information à Lardy, 2 à Bouray et 2 à Janville.

La presse municipale, les sites Internet, les réseaux sociaux, les magazines du PNR et de la CCEJR permettent également la diffusion des informations.

Des **réunions publiques d'information** sont organisées sur différentes thématiques selon l'actualité communale : PLU, Agenda 21, vidéoprotection, développement durable, aménagement de voirie, réunions de quartiers...

Les habitants ont aussi la possibilité de **faire partie du comité de pilotage** pour la révision du PLU et pour l'Agenda 2030 Bouray-Janville-Lardy.

Dans les 3 communes, les habitants participent aux **commissions municipales** et un **budget participatif** est en place à Bouray et Lardy. Il y a aussi un comité des transports de la gare de Bouray (avec des usagers de plusieurs communes).

Un **conseil Municipal des enfants** (CME) existe à Lardy depuis plusieurs années et a été mis en place à Bouray et à Janville en 2021.

2. Ressources humaines et emplois locaux

La population des trois communes travaille **majoritairement en dehors des communes** : seulement 10 à 15 % des actifs ont un emploi dans leur commune de résidence⁵.

Néanmoins, **plusieurs gros employeurs** résident sur les trois communes, par exemple le centre technique **Renault** à Lardy avec 2 300 emplois environ. Il y a aussi le Domaine de Frémigny et La Maison Valentine à Bouray, le collège, l'AFPA, la maison de retraite de Saint-Vrain (en bordure de Bouray et de Cochet) et l'Intermarché Super.

Il est à noter que Janville et Bouray bénéficient de subventions du PNRGF pour l'installation des acteurs économiques.

3. Développement des services de santé

Des **services de santé** sont présents sur les trois communes.

Plusieurs médecins généralistes exercent sur le territoire (6 à Lardy, 1 à Bouray et 1 à Janville), ainsi que des spécialistes (gynécologue, cardiologue).

Il y avait auparavant un réel manque de médecins, aujourd'hui cela n'est plus vrai mais les communes restent vulnérables à ce risque puisque certains médecins sont proches de l'âge de la retraite ou ont apporté avec eux leur patientèle. La pharmacie de Bouray propose également des téléconsultations.

Il y a **quatre pharmacies**, deux **maisons médicales privées** (la 2^e inaugurée en septembre 2021) à Lardy, un cabinet médical à Janville avec une infirmière, une ostéopathe et une sophrologue, un **laboratoire médical** (Lardy) et des ambulances (Bouray). On note également la présence de dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmières libérales.

⁵ Source INSEE 2018.

La **maison médicale de l'Arpajonnais**, située dans l'enceinte de l'hôpital d'Arpajon, répond à la demande de soins médicaux en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

Les **services paramédicaux** et de bien-être sont en expansion sur les trois communes. De plus, le CCAS de Lardy a conventionné avec deux mutuelles : la mutuelle familiale et AXA, pour aider des ménages qui faute de complémentaire santé se privent de soins.

Cependant, **l'absence d'urgences ophtalmiques** dans les hôpitaux essonniers se fait ressentir auprès des habitants des trois communes.

4. Politique pour les personnes âgées

Sur les trois communes, les personnes entre 60 et 75 ans représentent environ 15 % de la population, et les personnes de plus de 75 ans représentent environ 7 % de la population. Les communes en sont conscientes et réalisent des **actions en direction des personnes âgées**.

L'association intercommunale de maintien à domicile (AIMD) aide à la gestion des tâches de la vie quotidienne (ménage, courses, aides à la toilette et aux repas...). Elle gère également le portage des repas. Un service communautaire existe pour les autres communes de la CCEJR.

Les **CCAS** sont investis dans la vie des personnes âgées par le **club Loisirs séniors** à Lardy, les **repas des anciens** organisés une fois par an à Bouray et à Janville et une fois par mois à Lardy ainsi qu'un repas annuel, pour les personnes ayant plus de 70 ans. Le CCAS de Bouray-sur-Juine et celui de Janville organisent la galette des rois en début d'année. Un colis de Noël est également offert et porté à domicile par les élus.

A Lardy, des randonnées (service municipal des sports) et des journées de sécurité routières sont également organisées pour les séniors. Enfin, l'association Au Fil du Temps est également investie par et pour les retraités.

L'habitat constitué majoritairement de pavillons avec jardins est **peu adapté aux personnes très âgées** souhaitant demeurer dans les villages. Un système de téléalarme gratuit est alors proposé aux personnes âgées mais le départ en maison de retraite est souvent la seule alternative pour les personnes ne pouvant plus vivre seules. Une maison de retraite pour personnes handicapées se trouve à Bouray (la Maison Valentine).

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1. Activités agricoles et forestières

La proportion des espaces agricoles est différente d'une commune à l'autre. En effet, la proportion est majoritaire pour les communes de Bouray et Janville et minoritaire pour la commune de Lardy.

Il reste deux agriculteurs sur Bouray et un à Janville. Ces agriculteurs pratiquent essentiellement de la **culture céréalière**. Il n'y a plus d'agriculteurs sur la commune de Lardy, mais des terres exploitées par des agriculteurs ayant leur siège en dehors de la commune. L'agriculture bio n'est pas pratiquée sur les communes mais un agriculteur de Bouray tend vers une production plus naturelle et plus respectueuse de l'environnement.

Un maraicher du Dourdannais gère **l'AMAP à Lardy** (les cagettes Larziacoises) et **l'association la Clé des Champs a créé un potager associatif et participatif à Bouray**.

Dans les trois communes, certains habitants pratiquent l'apiculture et vendent leur miel. Des **bois privés** sont également présents sur les communes. Ils sont principalement constitués de petites parcelles non exploitées, voire laissées à l'abandon. La majorité des bois sont en site classé boisé.

Action 5.30 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Installation d'un maraicher à Bouray-sur-Juine

- Réalisé en 2021 par le biais d'un potager pédagogique animé par la Clé des Champs aux Petits Prés (bordure de Juine).

2. Politique d'accueil et de maintien des entreprises

La présence du **centre technique Renault** sur la commune de Lardy **contribue à la dynamique économique**. Cette entreprise est le premier employeur du territoire. Ce site est un atout pour la commune, cependant il implique une certaine dépendance des ressources communautaires à l'activité de Renault. Le site, qui occupe une surface de 136 hectares, est soumis à la réglementation sur les ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) sous le régime de l'autorisation.

Il y a aussi un **centre AFPA** à Lardy (quartier de Cochet) et à Saint-Vrain qui accueille 900 stagiaires chaque année et également le **centre d'affaire et de formation de Frémigny** (COMPASS GROUP FRANCE) à Bouray. De plus, il y a un Intermarché Super à Lardy depuis juin 2021.

Enfin, l'ancienne halle SNCF doit être réhabilitée pour y installer **une Maison France Service, un tiers lieu et des commerces en rez-de-chaussée**.

3. Politique d'accueil et de maintien des artisans

Différents artisans exercent leurs activités sur les trois communes. Les municipalités sont conscientes de leur importance dans la vie quotidienne des habitants.

Il y a de **nombreux artisans**, environ 50 à Lardy, 20 à Bouray et à Janville. Les métiers du bâtiment et de la décoration sont aussi représentés par des architecte-paysagistes (création et entretien d'espaces verts), techniciens, architecte d'intérieur...

Il existe un garage, un réparateur de motos et un réparateur de vélos.

D'autres services sont également disponibles sur le territoire tels que des pompes funèbres, un service Informatique, coiffeurs, instituts de beauté, toilettage animaux, agence de voyage.

4. Politique d'accueil et de maintien des commerces

a) Les commerces sur les trois communes

Les municipalités sont conscientes de **l'importance des commerces locaux** dans la vie quotidienne des habitants et essaient de maintenir ce réseau de commerçants au mieux.

L'activité commerciale présente sur les trois communes se concentre **essentiellement sur la commune de Lardy**. A Lardy, il y a environ 20 commerces, tandis qu'à Bouray, il y a 7 commerces et 4 (bientôt 5) à Janville. Un projet d'aménagement est en cours à Janville afin d'étoffer l'offre de commerces et de logements et créer un véritable centre-ville (ancien emplacement d'une enseigne Intermarché).

Des **commerçants ambulants** sont présents sur les trois communes. Des **commerces éphémères** ont également été créés dans les locaux de l'ancien CCAS de Lardy.

Des **marchés hebdomadaires** sont organisés le vendredi et samedi à Lardy, le marché au Pâté est en difficulté le samedi.

Enfin, pour soutenir le commerce local, une **forte communication** en faveur des commerces locaux est réalisée en continu par les municipalités à travers les magazines municipaux, et les annuaires publiés sur Internet.

b) Animations commerciales

Deux associations permettant de regrouper et de soutenir les commerçants sont présentes sur le territoire : **l'association d'artisans et de professionnels indépendants « Les Pros de la Juine »** créée en 2020 pendant le COVID pour se soutenir et s'entraider et **l'association de commerçants à Janville (ACAJJ)** qui existe depuis de nombreuses années à Janville-sur-Juine.

A Lardy, plusieurs **animations** rythment la vie des commerces (Halloween, Octobre rose, ...), et plus spécialement la fête des commerces et entreprises lors de l'inauguration d'un parking en centre-ville ou d'un nouveau commerce, et Mon commerce zéro emballage dont la campagne a été initiée en juillet 2021 à Lardy.

Cependant, la configuration de Lardy encourage peu la vie commerciale, en effet l'absence de centre-ville a pour effet la dispersion des commerces le long de la Grande rue.

Action 5.26 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Mettre à jour les panneaux de la signalétique d'intérêt local.

➤ Reporté

Action 5.27 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Publier des annonces commerciales sur les journaux électroniques.

➤ Réalisé

Action 5.28 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Créer une boutique partagée "multi-services" dans l'ancienne Poste de Bouray.

- Réalisation d'une boutique éphémère en 2022

Action 5.29 de l'Agenda 21 Bouray-Lardy 2018-2021

Organiser une animation commerciale et artisanale dans les trois communes.

- Non réalisé

5. Intégration de l'environnement dans les achats publics

Les trois communes prennent en compte **les critères environnementaux** pour les marchés de fourniture et les marchés de travaux publics. Les communes achètent du papier recyclé ou labellisé (PEFC ou FSC).

Les communes de Lardy et de Bouray achètent des produits d'entretien écolabellisés voire « simples » comme le vinaigre blanc. Avec la crise sanitaire du Covid, Lardy a acheté des masques de protection tous produits en France.

Enfin, la commune de Bouray-sur-Juine encourage et favorise la promotion des produits du PNR à l'occasion des réceptions ou manifestations (exemple : jus de fruits, bière du Gâtinais).

Conclusion

Le diagnostic constitue la première étape de l'élaboration de l'Agenda 2030.

Il a pour objectif d'identifier les enjeux clefs auxquels les trois communes sont confrontées en matière de développement durable et de comprendre comment elles font face au changement climatique. Il s'agit notamment de pointer les thématiques sur lesquelles les communes n'interviennent pas encore suffisamment et sur lesquelles une action conjointe peut permettre de rendre plus durable le fonctionnement du territoire. C'est à partir de ces constats que l'Agenda 2030 s'articulera et prendra forme.

Le diagnostic a mis en évidence que les trois communes **partagent des enjeux communs** et sont animées par une même volonté d'agir afin d'**assurer le développement durable de leur territoire**.

L'Agenda 2030 Bouray-Janville-Lardy n'aura pas vocation à couvrir l'ensemble des enjeux du développement durable : **les communes souhaitent répondre en priorité à la double urgence de la crise climatique et de la perte de biodiversité et ont appelé, en 2020, les habitants à rejoindre un comité de pilotage en ce sens**.

Sur le **climat**, la réponse est évidemment d'abord à organiser à une échelle nationale et internationale. Cependant, les collectivités locales ont un rôle à jouer pour limiter leurs émissions de CO₂ et responsabiliser les citoyens et les acteurs du territoire.

Sur la **biodiversité**, là aussi, même si l'enjeu concerne toute la planète, une action locale est indispensable. Les communes peuvent agir, par exemple, sur les changements d'utilisation des terres, l'imperméabilisation, la pollution et l'utilisation de produits toxiques...

Sensibiliser, encourager et accompagner la transition et le changement d'habitudes sont des actions qui permettront de faire avancer la transition écologique et seront au cœur de cet Agenda 2030.

Pour agir sur la crise climatique, il faut d'abord **identifier les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre** afin de mieux cibler les actions à réaliser. Le graphique ci-dessous, qui situe les principaux postes d'émissions au niveau de la communauté de communes peut être considéré comme représentatif à l'échelle des trois communes. Il met en évidence le poids des **transports** (46,4 % des émissions du territoire), suivi par le résidentiel, c'est à dire les **logements** (32,2 % des émissions).

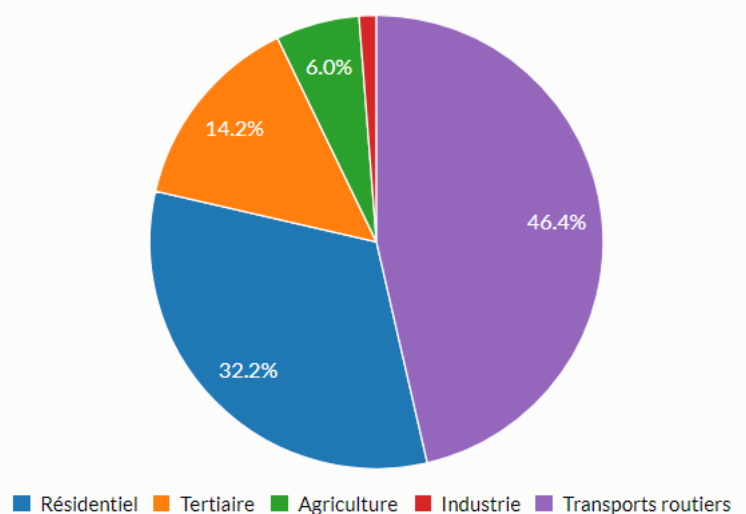


Figure 2. Émissions de GES de la CCEJR (scopes 1 et 2), ENERGIF 2018, base de données du ROSE

Par ailleurs, chacune des trois communes a lancé, depuis plusieurs années, des actions de développement durable qui se poursuivront et qui n'entreront pas dans le cadre de cet Agenda. Les communes sont également engagées au sein de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde dans le programme d'action du Plan Climat, qui permettra au territoire de progresser vers un fonctionnement plus durable. D'autres actions sont menées dans le cadre du PNR du Gâtinais Français ou par le Syndicat de rivière (SIARJA)⁶.

Il a donc paru légitime de cibler les enjeux :

- en lien avec la crise climatique et la biodiversité,
- sur lesquels des points faibles ont été identifiés,
- ayant une problématique identique pour les trois collectivités, ce qui rend légitime une action commune.

Sur ce triple critère, au terme de ce diagnostic, cinq enjeux apparaissent comme essentiels.

⁶ En ce qui concerne les enjeux déjà pris en compte dans les différents programmes d'action à l'échelle des communes ou à une autre échelle (CCEJR, PNR, SIARJA), il s'agit d'identifier la pertinence d'une action commune complémentaire dans le cadre de l'Agenda.

5 enjeux majeurs communs aux trois communes

Premier enjeu : la biodiversité

La biodiversité est menacée par les effets conjugués de l'**intensification des activités humaines** et du **réchauffement climatique**. En France, la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) souligne que 1 301 espèces menacées à l'échelle mondiale sont présentes en France.

Du fait de leur situation géographique au sein de la vallée de la Juine, les communes sont déjà particulièrement actives en matière de préservation de la biodiversité.

Et bien que nous n'ayons pas encore identifié de faiblesses précises au sujet de la biodiversité locale, les communes considèrent que traiter cet aspect du développement durable est essentiel. Elles souhaitent aller plus loin en intensifiant leurs efforts pour assurer le **maintien des équilibres écologiques** actuels et la préservation et/ou la restauration des **espaces naturels menacés**.

2^e enjeu : la mobilité

La consommation d'énergie fossile par le transport contribue massivement au réchauffement climatique. En effet, le **transport est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France**. En 2018, il représente pour mémoire **46,4 % des émissions de gaz à effet de serre** de la Communauté de Communes. Selon des données nationales, les émissions liées à la circulation routière incombent à hauteur de **54 % aux véhicules particuliers**, de 24 % aux poids lourds et de 20 % aux véhicules utilitaires légers.

Le diagnostic souligne la nécessité de progresser encore sur les modes doux. L'état des lieux montre que différentes actions ont été réalisées, mais il montre aussi la nécessité d'actions d'incitation complémentaires, qui favoriseront des changements de comportement des habitants.

Ainsi, **réduire le primat de la voiture dans les déplacements est un objectif clef** pour les trois communes. Elles peuvent y contribuer à leur niveau, notamment sur le **développement des modes doux**, par des actions d'accompagnement sur la pratique du vélo, les itinéraires cyclables, le stationnement, la sensibilisation...

3^e enjeu : la consommation d'énergie des bâtiments publics

En ce qui concerne l'énergie, un enjeu important est l'exemplarité des communes. Pour inciter les citoyens à rénover leurs logements, les trois communes se doivent d'engager des actions concernant la consommation d'énergie de leurs propres bâtiments.

Sur les trois communes, malgré quelques rénovations récentes, le diagnostic met en évidence la nécessité d'améliorer la **performance énergétique des bâtiments communaux**, en grande partie anciens et mal isolés.

Le diagnostic pose également la question de l'**évolution des surfaces construites**. En effet améliorer la performance énergétique des bâtiments existants ne permettra pas de réduire la consommation totale des communes si dans le même temps les surfaces chauffées ne cessent d'augmenter.

Le diagnostic montre ainsi la nécessité d'une réflexion plus poussée sur l'état et l'utilisation des bâtiments communaux.

4^e enjeu : l'alimentation

Comme les logements ou les transports, l'alimentation est un élément important du réchauffement climatique. L'agriculture, l'élevage, la pêche, l'industrie agro-alimentaire, la distribution et la consommation exigent de l'énergie et provoquent des émissions de gaz à effet de serre. **En France, en 2021, l'agriculture représente à elle seule 19 % des émissions de GES.** L'élevage est responsable de presque la moitié de ces émissions ; il est peu présent par ici.

Cependant, la CCEJR est un espace à dominante rurale avec une forte présence des grandes cultures dont l'activité intensive se révèle consommatrice d'énergie et émettrice de polluants et de gaz à effet de serre. La CC porte actuellement, avec deux communautés voisines, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) inscrit dans son Plan Climat.

Dans l'attente de la mise en place de ce PAT, la restauration collective est assurée par un prestataire qui est soumis à un cahier des charges conforme à la loi Egalim (1 repas sans viande, 25% de produits Bio...).

Par ailleurs, l'Agenda 21 Bouray-Lardy (2017-2021) comportait l'installation d'un maraîcher à Bouray ; ainsi on voit que les communes sont fortement intéressées par la relocalisation de l'alimentation et ont à cœur d'être associées aux modalités du service de la restauration scolaire. Elles souhaitent s'engager notamment sur la diffusion des bonnes pratiques, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les achats locaux, la gestion des déchets alimentaires, la diminution des rations carnées...

5^e enjeu : les déchets

Même si les déchets n'ont pas un poids prépondérant dans les émissions de gaz à effet de serre (en France, ils représentent 4 % des émissions de GES), ils constituent un enjeu pour l'Agenda 2030 dans la mesure où il s'agit de préserver nos ressources.

Par ailleurs, c'est un enjeu qui concerne tous les citoyens et les acteurs du territoire et qui peut permettre de les impliquer sur des objectifs et des résultats visibles. Cette thématique « déchets » permet de **responsabiliser**, puisque limiter ses déchets c'est aussi mieux penser ses consommations et mettre en pratique la sobriété.

Sur les trois communes, des efforts sont faits mais d'autres **actions concrètes** peuvent être réalisées à l'échelle des trois communes : réduction des volumes, valorisation et réemploi des déchets... dans le prolongement des actions du PCAET (actions 25 et 26).

Définir des orientations et un programme d'action

A partir de cet état des lieux, les phases suivantes (définition d'une stratégie et élaboration du plan d'action) permettront en association avec le Comité de pilotage, de préciser le contenu de l'Agenda 2030.

A partir de janvier, et sous réserve de la validation du présent diagnostic, la 2^e phase de l'élaboration de l'Agenda 2030 permettra d'engager une réflexion sur les orientations.

Puis dans une 3^e étape, à partir du printemps, il s'agira de travailler au programme d'action.